

# Le présomptueux Macron ne supporte pas d'être caricaturé !



Manu étant lui-même une caricature, il en veut le monopole ! Déjà l'été dernier, il avait poursuivi de ses foudres le talentueux publicitaire varois, Ange Flori, qui avait fait rire la France avec des montages désopilants du tyran-VRP de Big Pharma.

Si vous n'en étiez pas encore convaincu, les faits relatés ci-après vont vous confirmer que comme tout bon dictateur, Macron s'accroche au pouvoir et va se représenter.

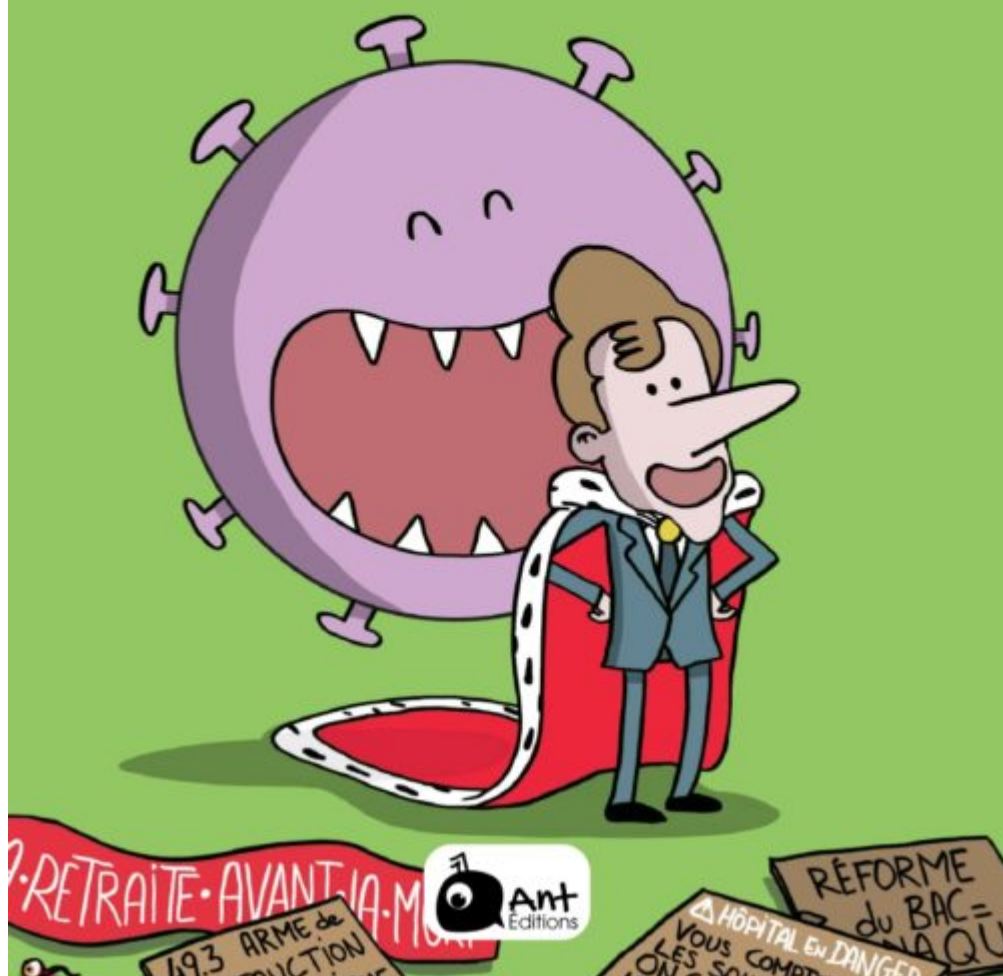
Toujours aussi lamentable, œuvrer contre les Français et pour la mafia industrielle des vaccins ne suffisant point à son ego surdimensionné, il s'attaque à un tout petit éditeur et un dessinateur méconnu. Une minablerie absolue, telle qu'il en fabrique au quotidien depuis son avènement. « Ce type pas fini » est non seulement vulgaire et cinglé mais très médiocre.

Allan Barte

# VIVRE EN MACRONIE

Année 3 : Essayez la dictature et vous verrez !

mai 2019 - mai 2020



L'achat d'un nom de domaine implique le versement d'une redevance annuelle. Donc pour faire la promotion de ses albums sur Macron, Ant Editions, en 2019, achète [www.enmarche2022.fr](http://www.enmarche2022.fr).

Mais voilà que le 14 décembre, l'auteur de bande dessinée et illustrateur français Allan Barte a annoncé que La République en marche (LREM) voulait « faire sauter le petit site parodique de [son] éditeur », Ant Editions.

Ces crétins présomptueux de LaREM n'ont pas pensé dès 2017 à bloquer ce nom de domaine. Pour le récupérer, ils jettent leurs féroces avocats sur un petit éditeur... Vous connaissez les Marcheurs et leur chef Guérini, patronyme célèbre dans la pègre marseillaise... nom d'un clan auquel Stanislas dit ne pas être apparenté. Certes, mais il en a les méthodes.

Donc le dessinateur affirme avoir reçu par voie d'avocats un dossier visant à récupérer le nom de domaine [www.enmarche2022.fr](http://www.enmarche2022.fr), dont Ant Editions se sert pour promouvoir une série de quatre albums intitulée *Vivre en Macronie*.

Selon Ant Editions, ce dossier précise, entre autres, que le site en question « a une activité de diffusion d'ouvrages dont l'objet unique est de porter atteinte à la réputation de LaREM et de Monsieur Emmanuel Macron en tant que Président de la République, ainsi qu'aux droits de propriété intellectuelle de LaREM », et que « cette volonté de nuisance de la part du titulaire du nom de domaine litigieux [enmarche2022.fr](http://enmarche2022.fr) est d'autant plus manifeste que figurent, auprès des éléments ci-dessus évoqués, des images des caricatures du Président de la République ».

Dans un courrier publié sur son compte Facebook, Ant Editions s'est défendu en ces termes : « Le thème est sans équivoque, il n'y a pas la volonté de semer le doute, d'envisager la moindre usurpation d'identité mais simplement d'utiliser les codes du Web pour parler d'une série BD [...] En novembre 2020, le chef de l'État, Emmanuel Macron, défendait le droit à la caricature, à cette forme de liberté ».

Allan Barte

# VIVRE EN MACRONIE

Année 4 : 66 millions de procureurs

mai 2020 - mai 2021



Il semblerait que le problème soit moins le nom de domaine que les caricatures de Manu.

Puis dans une lettre ouverte adressée aux élus et représentants de LREM, également publiée sur Facebook, le responsable d'Ant Editions s'est dit « choqué » d'apprendre à la lecture du dossier que LREM déclarerait « être en pleine campagne [...] pour les élections présidentielles de 2022 ».

« Je découvre ainsi que vous avez un ou une candidate pour les

élections présidentielles à venir. On en apprend finalement plus avec un dossier juridique qu'avec des interviews des ténors de votre majorité », a réagi non sans ironie l'auteur du courrier. « Il semblerait [...] que le problème n'est pas seulement le nom de domaine mais les dessins et les caricatures du président de la République [...] vous remarquerez aussi que d'autres personnalités politiques ont été caricaturées, certaines en ont même rigolé lorsque je les ai croisées », peut-on ensuite lire dans cette lettre ouverte. « Je serais ravi de pouvoir échanger avec vous sur le droit à la caricature, à l'humour, à la parodie, sans avoir un dossier constitué par un cabinet d'avocats », conclut Ant Editions.

« Cela est assez risible quand on voit les jeunes militants du mouvement user des codes d'une plateforme de streaming légal pour assurer la promotion du chef de l'État, reprenant également des photos d'autres personnalités politiques sans leur accord... La parodie à sens unique ? »

Le parti de Macron n'a pas réagi et il est fort à craindre que via LaREM, l'omnipotent dictateur fasse céder ce petit éditeur, lequel, plus que jamais, vérifiera ce qu'est Vivre en Macronie...

**Daphné Rigobert**